



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE RESTREINT DU 7 SEPTEMBRE 2011

N°LOING LUNAIN-04-2011

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE ET MARNE

LIEU : Melun

RÉDIGÉ LE : 7 septembre 2011

RÉDIGÉ PAR : Mademoiselle PINON Marie Pierre ; Mademoiselle DESHAYES Adeline

PERSONNES PRÉSENTES :

- Mademoiselle SEGUIN Elodie, Société Nationale de la Protection de la Nature ;
- Madame DORDONNAT Chloé, Conseil Général de Seine et Marne, SIREN ;
- Mademoiselle DESHAYES Adeline, Chargée de mission Natura 2000, Fédération de pêche de Seine et Marne ;
- Mademoiselle PINON Marie Pierre, Chef de projet du pôle environnement, Fédération de pêche de Seine et Marne ;
- Madame LARROQUE Marguerite Marie, Eau de Paris ;
- Monsieur NICOT Marc, VNF Canal du Loing ;
- Monsieur REVERCHON Gilles, Famiparc ;
- Monsieur BARNAY Olivier, CA 77 ;
- Monsieur SOTTEAU Christophe, CA 77 ;
- Monsieur LAPORTE Marc, Centre Régional de le Propriété Forestière ;
- Monsieur BREDILLARD Stéphane, Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;
- Monsieur HANOL Jérôme, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing ;
- Madame BOUTARIN Edwige, Mairie d'Ecuelles.

PERSONNES EXCUSÉES :

- Monsieur PIROU Maurice, Conseil Général de Seine et Marne, EDATER ;
- Monsieur ALLARDI Jean, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île de France ;
- Mademoiselle DURIEUX Nathalie, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Seine et Marne, Pôle Forêt Pêche Chasse Milieux Naturels ;
- Monsieur JACHET Stéphane, CC Moret Seine et Loing ;
- Madame LARREY Patricia, Syndicat d'aménagement et d'entretien du Ru du Bignon ;
- Monsieur PATRIMONIO Olivier, DRIEE Île de France, Service unité biodiversité, écosystème et CITES ;
- Mademoiselle LAPRUN Marion, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing ;

PERSONNES ABSENTES :

- Monsieur RODDE Roland, DDT 77 ;
- Représentant de Pro Natura Île de France ;

Fédération de pêche de Seine et Marne
Opérateur du site Natura 2000
Mademoiselle PINON Marie-Pierre
13 rue des Fossés
77000 MELUN
☎ 01 64 39 03 08 / 06 80 06 79 14
☎ 01 64 10 34 85
✉ fed.peche77@wanadoo.fr



- Représentant de AHVOL ;
- Représentant de la CCI de Seine et Marne ;
- Monsieur Stanislas LAMARCHE – Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de Seine et Marne ;
- Mademoiselle FERREIRA Leslie, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
- Madame VERGNOL Marylène, Conseil Général de Seine et Marne, SIREN ;
- Monsieur PARISOT Christophe, Maison de l'environnement de Seine et Marne ;
- Monsieur ARNAL, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île de France ;
- Représentant de l'ONCFS
- Représentant de TOP Loisirs
- Représentant de la Communauté de Communes du Pays de Nemours
- Représentant de l'Office de tourisme de Moret sur Loing ;
- Représentant de l'Office de tourisme de Nemours ;
- Représentant de l'Office de tourisme de Souppes sur Loing ;
- Représentant du syndicat d'initiative de Montigny sur Loing ;
- Représentant de l'Office de tourisme de Château Landon
- Représentant de l'Office de tourisme de Bourron Marlotte ;
- Représentant de la Région Île de France ;
- Monsieur DOURTHE Mathieu, DDT 77 ;
- Représentant de CODERANDO ;
- Représentant d'UNICEL ;
- Monsieur THIERRY Gérard ;
- Monsieur DE DIGUERES, Syndicat départemental de la propriété agricole et rurale ;
- Monsieur BOIXIERE Jean Claude, Syndicat de rivière du Loing ;

OBJECTIFS DE LA RÉUNION :

- Rappel du diagnostic de conservation ;
- Présentation des objectifs et enjeux de conservation ;
- Présentation de la démarche de rédaction des mesures contractuelles ;
- Sélection des mesures unitaires mobilisables sur le site.



RAPPEL DES TYPES DE MESURES DE GESTION CONTRACTUELLE

1. TYPES DE CONTRATS

TYPE	OBJECTIFS	CONTENU	SIGNATAIRE	CONTREPARTIE	MILIEU CONCERNE
Charte Natura 2000	Adhésion aux objectifs du DOCOB	Engagements et recommandations	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels	Exonération de la taxe foncière sur le non Bâti Accès aux aides publiques (gestion forestière)	Tous types de milieux identifiés et loisirs identifiés sur le site
MAET Mesures Agri environnementales Territorialisées	Atteindre les objectifs du DOCOB	Combinaison de mesures unitaires (PDRH) Actions définies au niveau national et ajustées localement	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels à jour dans ses redevances	Financements État – Europe Définie dans le cahier des charges	Milieu agricole où s'exerce une activité productive
Contrat Natura 2000		Contrats Forestiers et Contrats Non Forestiers Non agricoles Actions définies au niveau national et ajustées localement			Milieu forestier Milieu non agricole
Autres mesures	Atteindre les objectifs du DOCOB	Établit en fonction du site	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels à jour dans ses redevances	Financement à trouver par l'animateur : CG 77, AESN, Définie dans le cahier des charges	Tous types de milieu selon réglementation en vigueur (ex : classement des cours d'eau)

2. PRÉSENTATION DES MESURES UNITAIRES POUR CONSTRUIRE DES MAET

Ce contrat est rédigé par type de couvert :

- Surface en herbe (HE) ;
- Grandes cultures (GC) ;
- Arboriculture (AR) ;
- Viticulture (VI) ;
- Cultures légumières (CL).

Les MAET à construire doivent respecter certaines règles :

- Une mesure est constituée de plusieurs « mesures unitaires », dans la limite des rémunérations communautaires par hectare) ;
- Deux mesures par type de couvert ;
- Deux mesures, au plus, par type d'habitats ;
- Une mesure pour chaque type d'élément structurant de l'espace agricole (bandes enherbées, haies, alignements d'arbres, ripisylve, bosquets, fossés et mares ou plans d'eau).



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES : DÉFINITION DES OBJECTIFS ET ENJEUX DE CONSERVATION,

1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET ENJEUX DE CONSERVATION

CODE NATURA 2000	NOM DES ESPÈCES	SUPERFICIE (HA)	RECOUVREMENT SUR LE SITE (%)	ÉTAT DE CONSERVATION	ENJEU DE CONSERVATION
1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1 807	47,4	Moyen	Fort
1096	Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1 807	47,4	Défavorable	Très Fort
1149	Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>)	1 807	47,4	Défavorable	Très Fort
1102	Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)	1 807	47,4	Défavorable	Faible
1134	Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)	1 807	47,4	Moyennement favorable	Très Fort
1032	Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>)	1 807	47,4	Non qualifié	Non qualifié

CODE NATURA 2000	NOM DES HABITATS	SUPERFICIE (HA)	RECOUVREMENT SUR LE SITE (%)	ÉTAT DE CONSERVATION	ENJEU DE CONSERVATION
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6,89	1,88	Défavorable	Fort
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-batrachion</i>	24,19	6,58	Moyen	Fort
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	18,99	5,17	Moyen	Assez Fort
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	4,03	1,10	Moyen	Assez Fort



2. DÉFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

MILIEUX	OBJECTIFS	OBJECTIFS SECONDAIRES		
TOUS LES MILIEUX	1	Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels		
	2	Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces		
	3	Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques		
	4	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire		
	5	Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement		
	6	Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées sur et à proximité du site: Mulette épaisse, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin		
MILIEUX HUMIDES (cours d'eau, ripisylve, mégaphorbiaie,...)	7	Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie)	Effacement ou aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire	
			Restauration hydromorphologique	
	8	Restaurer la qualité de l'eau		Réduction des sources de pollutions d'origine agricole
				Réduction des pollutions d'origine domestique
				Réduction des pollutions d'origine industrielle
	9	Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire		Restauration et entretien de ripisylve, de la végétation en berges et enlèvement raisonné des embâcles
				Gestion équilibrée des formations hygrophiles dans le lit mineur de la rivière
				Lutte contre les espèces invasives
				Restauration de frayères favorables aux espèces d'intérêt communautaire
			Création ou maintien des couverts herbacés en bordure de cours d'eau et les gérer de manière extensive	
			Réduction de l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	
			Restauration de berges par des techniques végétales douces	
MILIEUX FORESTIERS	10	Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des habitats naturels		Gestion équilibrée de la végétation rivulaire, favorable à la conservation des habitats d'espèces
				Restauration et gestion extensive des milieux ouverts par fauche ou débroussaillage léger
				Mis en défens de milieux remarquables (clôtures et abreuvoirs)
				Informers et sensibiliser les usagers
				Restauration et entretien des annexes hydrauliques (bras morts...)
MILIEUX AGRICOLES	11	Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation et/ la restauration des habitats		Lutte contre les espèces invasives
				Gestion extensive de peupleraie favorable au maintien de mégaphorbiaie
				Reconversion de peupleraies en boisements alluviaux
				Informers et sensibiliser les usagers
		Création ou maintien des couverts herbacés (déclarés en gel ou non) et les gérer de manière extensive		



	naturels	Création d'un maillage de zones de régulation écologique
		Maintien des éléments fixes du paysage (bosquets, haies...)

LISTE DES CONTRATS ET MESURES UNITAIRES À RETENIR (PREMIÈRE SÉLECTION)

1. LISTE DES MESURES UNITAIRES RETENUE POUR ÉLABORER DES CONTRATS MAET

ACTIONS	CODES	COUVERTS
Formation sur la protection intégrée	CI1	GC
Diagnostic d'exploitation	CI4	HE, GC, autre
Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique	COUVER05	GC
Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)	COUVER06	GC
Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique, ne pouvant pas être déclarés au titre du gel	COUVER07	GC
Amélioration d'un couvert déclaré en gel	COUVER08	GC
Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières	FERTI_01	GC
Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	SOCLEH01	HE
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	HERBE_01	HE
Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	HERBE_02	HE
Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	HERBE_03	HE
Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)	HERBE_04	HE
Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables	HERBE_05	HE
Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	HERBE_06	HE
Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	HERBE_07	HE
Limitation de l'irrigation sur grandes cultures et cultures légumières	IRRIG_02	GC
Entretien de haies localisées de manière pertinente	LINEA_01	Non surfacique
Entretien d'arbres isolés ou en alignements	LINEA_02	Non surfacique
Entretien des ripisylves	LINEA_03	Non surfacique
Entretien de bosquets	LINEA_04	Non surfacique
Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau (si présence validée)	LINEA_07	Non surfacique
Mise en défens temporaire de milieux remarquables	MILIEU_01	HE, Milieux remarquables
Exploitation des roselières favorables à la biodiversité	MILIEU_04	Roselière
Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures	PHYTO_01	GC
Absence de traitement phytosanitaire de synthèse	PHYTO_03	GC, PAPAM
Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides	PHYTO_04	GC
Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides	PHYTO_05	GC
Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol et prairies temporaires	PHYTO_06	GC



Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides	PHYTO_14	GC
Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides	PHYTO_15	GC

2. PRÉSENTATION DES CONTRATS N2000

ACTIONS	CODES
Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	A32301P
Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	A32304R
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	A32305R
Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	A32306R
Entretien de mares (si présence validée)	A32309R
Chantier d'entretien mécanique et de fauchage des formations végétales hygrophiles	A32310R
Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	A32311P
Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	A32311R
Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	A32315P
Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	A32316P
Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	A32317P
Restauration de frayères	A32319P
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	A32320P/R
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	A32324P
Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	A32325P
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	A32327P
Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	F22706
Réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques ou mécaniques	F22708
Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire	F22710
Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	F22711
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	F22713
Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714

3. PRÉSENTATION DES CONTRATS AUTRES

ACTIONS	CODES
Effacement ou aménagement d'obstacles à la migration des poissons	Contrat autre
Restauration de berges par des techniques végétales	Contrat autre
Scarification des zones de frai	Contrat autre
Mise en place d'abreuvoir et clôture des parcelles	Contrat autre



4. EXEMPLES DE MAET EXISTANTES SUR LE SITE DRAGON ET POUVANT ÊTRE MOBILISÉES SUR LE SITE LOING LUNAIN

N° FICHE ACTION	CRÉATION ET GESTION EXTENSIVE DE COUVERT HERBACÉ AVEC LIMITATION DE FERTILISATION MINÉRALE ET ORGANIQUE	CODE MESURE	TYPE DE CONTRAT	PRIORITE
Agri-1		IF-DRAG-HE1	Contrat MAET	2
DESCRIPTIF DU SITE	OBJECTIFS DU DOCOB	MESURES UNITAIRES	ESPECES ET HABITATS CONCERNES	
FR1102004 Rivière du Dragon	N°7-Restaure la qualité de l'eau N°8-Restaure et/ou conserve des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire N°10-Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des habitats naturels	SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_02 +HERBE_06 + COUVERT06 + CI1 + CI4	1163 Chabot (<i>Cottus gobio</i>) 1096 Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)	

N° FICHE ACTION	AMÉLIORATION D'UN COUVERT DÉCLARÉ AU TITRE DU GEL	CODE MESURE	TYPE DE CONTRAT	PRIORITE
Agri-9		IF-DRAG-GE1	Contrat MAET	1
DESCRIPTIF DU SITE	OBJECTIFS DU DOCOB	MESURES UNITAIRES	ESPECES ET HABITATS CONCERNES	
FR1102004 Rivière du Dragon	N°8 -Restaure et/ou conserve des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire N°10 - Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des habitats naturels	COUVERT08 + CI4	1163 Chabot (<i>Cottus gobio</i>) 1096 Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>) 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles	

5. EXEMPLES DE CONTRATS NATURA 2000 EXISTANTS SUR LE SITE DRAGON ET POUVANT ÊTRE MOBILISÉS SUR LE SITE LOING LUNAIN

N° FICHE ACTION	RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET ENLÈVEMENT RAISONNÉ DES EMBÂCLES	CODE MESURE	TYPE DE CONTRAT	PRIORITE
Ripisylve_1		A32311P et A32311R	Natura 2000	1
DESCRIPTIF DU SITE	OBJECTIFS DU DOCOB	ESPECES ET HABITATS CONCERNES		
FR1102004 Rivière du Dragon	N°8 - Restaure et/ou conserve des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire	1163 Chabot (<i>Cottus gobio</i>) 1096 Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>) 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles		

N° FICHE ACTION	GESTION EXTENSIVE DE PEUPLERAIE FAVORABLE AU MAINTIEN DE MÉGAPHORBIAIE	CODE MESURE	TYPE DE CONTRAT	PRIORITE
Méga_1		F22713	Natura 2000	2
DESCRIPTIF DU SITE	OBJECTIFS DU DOCOB	ESPECES ET HABITATS CONCERNES		
FR1102004 Rivière du Dragon	N°9 - Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des habitats naturels	6430 Mégaphorbiaies hygrophiles		

6. EXEMPLES DE CONTRATS NATURA 2000 EXISTANTS SUR LE SITE DRAGON ET POUVANT ÊTRE MOBILISÉS SUR LE SITE LOING LUNAIN

N° FICHE ACTION	EFFACEMENT OU AMÉNAGEMENT D'OBSTACLES À LA LIBRE CIRCULATION PISCICOLE ET SÉDIMENTAIRE	TYPE DE CONTRAT	PRIORITE
Continuité_1		Autre	1
DESCRIPTIF DU SITE	OBJECTIFS DU DOCOB	ESPECES ET HABITATS CONCERNES	
FR1102004 Rivière du Dragon	N°6 - Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie) N°7 - Restaure la qualité de l'eau N°8 - Restaure et/ou conserve des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire	1163 Chabot (<i>Cottus gobio</i>) 1096 Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)	

N° FICHE ACTION	RESTAURATION DE BERGES PAR DES TECHNIQUES VÉGÉTALES DOUCES	TYPE DE CONTRAT	PRIORITE
Berge_1		Autre	2
DESCRIPTIF DU SITE	OBJECTIFS DU DOCOB	ESPECES ET HABITATS CONCERNES	
FR1102004 Rivière du Dragon	N°8- Restaure et/ou conserve des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire	1163 Chabot (<i>Cottus gobio</i>) 1096 Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>) 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles	



7. ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'opérateur rappelle que certaines actions issues de la liste des circulaires nationales ne sont pas retenues, car elles concernent exclusivement des habitats ou espèces non présentes sur le site. Certaines mesures sont également répétées selon le milieu qu'elle vise ou selon la réglementation en vigueur.

Exemple :

-La reconversion des peupleraies en bas marais alcalin (code cahier habitat :7230) (inscrite par exemple dans le DOCOB Natura 2000 « Basse vallée du Loing ») n'est pas un objectif visé ici car cet habitat n'est tout simplement pas présent sur le site.

-La mesure « Effacement et aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire » est retenue à la fois dans les contrat Natura 2000 et les « contrats Autres » car le classement en vigueur des cours d'eau est effectif jusqu'en Janvier 2014 ; date à partir de laquelle ce classement sera modifié (Loi sur l'eau,2006).

Il ressort des différentes discussions que les mesures proposées permettront d'avoir un effet local sur les habitats et les espèces de la Directive mais qu'elles ne pourront en aucun cas permettre de résoudre les problèmes d'altération de la qualité de l'eau et des habitats hérités des bassins versant.

Les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable de la Ville de Paris ont un programme pour délimiter les aires d'alimentation de captage. Les périmètres sont en cours de définition. Eau de Paris sera opérateur pour la mise en place de MAEt sur le « territoire eau » qui sera mis en place.

Lors des discussions, plusieurs questions ont été posées sans qu'aucun des membres présents puissent y apporter une réponse :

- Quand il y a plusieurs territoires qui se superposent (captages grenelles, Natura 2000) quelles sont les MAEt qui doivent être signées en priorités ?
- La contractualisation de MAEt sur l'ensemble d'une parcelle peut-il être envisagée alors que seule une partie de la parcelle est incluse dans le site Natura 2000 ?

VNF signale que par commodité ils sont amenés dans d'autres départements à mettre en place des préconisations techniques de certaines MAEt ou Contrats Natura 2000 sans pour autant signer de contrat. En effet, la signature de contrat nécessite beaucoup de temps de travail alors que les actions peuvent être mises en place en peu de temps pour un coût bien en deçà de celui de la mise en place de la démarche.

Le CRPF indique la présence de 4 plans de gestion sur le site Natura 2000. Il ne peut communiquer les documents, en revanche il communiquera à l'opérateur les éléments techniques de gestion ainsi que la localisation des ces plans de gestion. Le CRPF en collaboration avec le CSRPN travaille à l'élaboration d'un contrat Natura 2000 concernant les pratiques liées à la populiculture favorisant l'extension de mégaphorbiaie en strate herbacée. Cette mesure pourra être mobilisé dans ce document en lieu et place de la mesure innovante qui est actuellement décrite dans le DOCOB de la rivière du Dragon et qui sera repris dans le présent document.